

Publié le 1 octobre 2021

Décès de Paul Girod, personnalité de premier rang de l'économie mixte locale

Dans le cadre d'un parcours politique engagé en 1958 qui l'a conduit à exercer la plupart des mandats électifs (maire de Droizy, président du conseil général de l'Aisne, vice-président du Sénat), Paul Girod a tenu à s'investir activement au sein du mouvement des entreprises publiques locales.



Il a joué un rôle déterminant dans **l'adoption de la loi fondatrice des sociétés d'économie mixte** inscrite dans la mise en place de la décentralisation en 1983, dont il en fut le rapporteur au Sénat. Il mobilisa alors son intuition fulgurante, alliée à son sens des réalités, en faveur de l'élaboration d'un texte conciliant pleine maîtrise par les élus et management d'entreprise.

Il en fit de même lors de l'adoption en 2002 de la **loi de modernisation du statut des sociétés d'économie mixte locales**, dont il fut également rapporteur, qui permit à la fois d'instaurer le statut protecteur pour tout élu administrateur d'Epl de mandataire de sa collectivité territoriale et d'autoriser les collectivités territoriales à verser à leurs Epl des avances en compte courant d'associés dans les mêmes conditions que peut le faire toute autre actionnaire d'une entreprise.

Cet engagement conduisit également Paul Girod à siéger au **Conseil d'administration de la FedEpl de 1995 à 2004**, et à en être vice-président délégué aux côtés de Loïc Le Masne de 1999 à 2002.